



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

## **Rapport de certification ANSSI-CC-2020/21**

**NPCT7xx TPM2.0 rev 1.38**  
**(Hardware LAG019, Firmware 7.2.2.0)**

*Paris, le 10 juillet 2020*

*Le directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD  
[ORIGINAL SIGNÉ]



## Avertissement

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le produit dans les conditions d'utilisation ou d'exploitation définies dans ce rapport pour la version qui a été évaluée. Il est destiné également à fournir à l'acquéreur potentiel du produit les conditions dans lesquelles il pourra exploiter ou utiliser le produit de manière à se trouver dans les conditions d'utilisation pour lesquelles le produit a été évalué et certifié ; c'est pourquoi ce rapport de certification doit être lu conjointement aux guides d'utilisation et d'administration évalués ainsi qu'à la cible de sécurité du produit qui décrit les menaces, les hypothèses sur l'environnement et les conditions d'emploi présumées afin que l'utilisateur puisse juger de l'adéquation du produit à son besoin en termes d'objectifs de sécurité.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation du produit par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), et ne garantit pas que le produit certifié soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information  
Centre de certification  
51, boulevard de la Tour Maubourg  
75700 Paris cedex 07 SP

[certification@ssi.gouv.fr](mailto:certification@ssi.gouv.fr)

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

Référence du rapport de certification

**ANSSI-CC-2020/21**

Nom du produit

**NPCT7xx TPM2.0 rev 1.38**

Référence/version du produit

**Hardware LAG019, Firmware 7.2.2.0**

Conformité à un profil de protection

**PC Client Specific Trusted Platform Module**

**Family 2.0, Level 0, Revision v1.38, version 1.1**

Critères d'évaluation et version

**Critères Communs version 3.1 révision 5**

Niveau d'évaluation

**EAL 4 augmenté**  
**ALC\_FLR.1, AVA\_VAN.4, ALC\_DVS.2**

Développeur

**Nuvoton Technology Corporation**  
**No.4, Creation Rd. III, Hsinchu Science Park, 300 Taiwan, R.O.C**

Commanditaire

**Nuvoton Technology Corporation**  
**No.4, Creation Rd. III, Hsinchu Science Park, 300 Taiwan, R.O.C**

Centre d'évaluation

**Serma Safety & Security**  
**14 rue Galilée, CS 10071, 33608 Pessac Cedex, France**

Accords de reconnaissance applicables



**SOG-IS**



**Ce certificat est reconnu au niveau EAL2  
augmenté de FLR.1.**

## Préface

### La certification

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les **rapports de certification**. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7).
- Les **certificats** délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits ou systèmes soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr).

# Table des matières

<b>1.LE PRODUIT.....</b>	<b>6</b>
1.1.PRÉSENTATION DU PRODUIT.....	6
1.2.DESCRPTION DU PRODUIT.....	6
1.2.1.Introduction.....	6
1.2.2.Services de sécurité.....	6
1.2.3.Architecture.....	6
1.2.4.Identification du produit.....	6
1.2.5.Cycle de vie.....	7
1.2.6.Configuration évaluée.....	7
<b>2.L'ÉVALUATION.....</b>	<b>8</b>
2.1.RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION.....	8
2.2.TRAVAUX D'ÉVALUATION.....	8
2.3.COTATION DES MÉCANISMES CRYPTOGRAPHIQUES SELON LES RÉFÉRENTIELS TECHNIQUES DE L'ANSSI.....	8
2.4.ANALYSE DU GÉNÉRATEUR D'ALÉAS.....	8
<b>3.LA CERTIFICATION.....</b>	<b>9</b>
3.1.CONCLUSION.....	9
3.2.RESTRICCTIONS D'USAGE.....	9
3.3.RECONNAISSANCE DU CERTIFICAT.....	9
3.3.1.Reconnaissance européenne (SOG-IS).....	9
3.3.2.Reconnaissance internationale critères communs (CCRA).....	10

# 1. Le produit

## 1.1. Présentation du produit

Le produit évalué est « NPCT7xx TPM2.0 rev 1.38, Hardware LAG019, Firmware 7.2.2.0 » développé par Nuvoton Technology Corporation.

Ce produit est destiné à garantir l'intégrité matérielle et logicielle des plateformes de confiance (serveurs, ordinateurs, etc.) conformément aux spécifications fonctionnelles TPM 2.0.

## 1.2. Description du produit

### 1.2.1. Introduction

La cible de sécurité [ST] définit le produit évalué, ses fonctionnalités de sécurité évaluées et son environnement d'exploitation.

Cette cible de sécurité est strictement conforme au profil de protection [PP-TPM].

### 1.2.2. Services de sécurité

Les principaux services de sécurité fournis par le produit sont :

- les algorithmes cryptographiques ECC, RSA, SHA-1, SHA-256, SHA-384, HMAC, AES ;
- la génération de nombres aléatoires ;
- la génération de clés ;
- l'auto-test ;
- la protection physique de la puce.

### 1.2.3. Architecture

La partie matérielle du produit est principalement constituée de :

- un processeur ;
- des accélérateurs pour les algorithmes cryptographiques ;
- un générateur physique d'aléa ;
- un module d'horloge ;
- des mémoires ROM, RAM et FLASH ;
- un module de communication, pour les interfaces SPI et I2C.

Le logiciel embarqué est principalement constitué de :

- un module *TPM Firmware*, fournissant les services de la spécification TCG ;
- un module *bootloader*, permettant la mise à jour du *TPM firmware*.

### 1.2.4. Identification du produit

Les éléments constitutifs du produit sont identifiés dans la liste de configuration [CONF].

Le produit est identifiable par lecture de registres comme indiqué dans les [GUIDES]. La version certifiée correspond aux valeurs indiquées à la section 1.1 de la cible de sécurité [ST] :

- VID = 1050h ;
- DID = 00FCh ;
- RID = 01h
- *Firmware* version 7.2.2.0
- *Bootloader* version 2.0.0.21 ou 2.0.0.26.

#### ***1.2.5. Cycle de vie***

Le cycle de vie du produit est décrit au tableau « *Sites of Development Environment, Manufacturing and Delivery* » de la cible de sécurité [ST].

#### ***1.2.6. Configuration évaluée***

Le certificat porte sur les configurations permises par la cible de sécurité [ST].

## 2. L'évaluation

### 2.1. Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux **Critères Communs version 3.1 révision 5** [CC], à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM].

Pour les composants d'assurance qui ne sont pas couverts par le manuel [CEM], des méthodes propres au centre d'évaluation et validées par l'ANSSI ont été utilisées.

Pour répondre aux spécificités des cartes à puce, les guides [JIWG IC] et [JIWG AP] ont été appliqués. Ainsi, le niveau `AVA_VAN` a été déterminé en suivant l'échelle de cotation du guide [JIWG AP]. Pour mémoire, cette échelle de cotation est plus exigeante que celle définie par défaut dans la méthode standard [CC], utilisée pour les autres catégories de produits (produits logiciels par exemple).

### 2.2. Travaux d'évaluation

L'évaluation s'appuie sur les résultats d'évaluation du produit « NPCT7xx TPM2.0, hardware LAG019, firmware 7.2.1.0 », certifié le 18 janvier 2019 sous la référence [ANSSI-CC-2018/61].

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le 19 juin 2020, détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation sont à « réussite ».

### 2.3. Cotation des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI

La cotation des mécanismes cryptographiques selon le référentiel technique de l'ANSSI [REF] n'a pas été réalisée. Néanmoins, l'évaluation n'a pas mis en évidence de vulnérabilité de conception et de construction pour le niveau `AVA_VAN.4` visé.

### 2.4. Analyse du générateur d'aléas

Comme requis dans le référentiel cryptographique de l'ANSSI [REF], la sortie du générateur physique d'aléas subit un retraitement de nature cryptographique.

Les résultats ont été pris en compte dans l'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur et n'ont pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau `AVA_VAN.4` visé.



## 3. La certification

### 3.1. Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le produit « NPCT7xx TPM2.0 rev 1.38, Hardware LAG019, Firmware 7.2.2.0 » soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [ST] pour le niveau d'évaluation EAL 4 augmenté des composants ALC\_FLR.1, AVA\_VAN.4 et ALC\_DVS.2.

### 3.2. Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le produit spécifié au chapitre 1.2 du présent rapport de certification.

L'utilisateur du produit certifié devra s'assurer du respect des objectifs de sécurité sur l'environnement d'exploitation, tels que spécifiés dans la cible de sécurité [ST], et suivre les recommandations se trouvant dans les guides fournis [GUIDES].

### 3.3. Reconnaissance du certificat

#### 3.3.1. Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



<sup>1</sup>La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : [www.sogis.org](http://www.sogis.org).

### ***3.3.2. Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)***

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>1</sup>, des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR.

Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



---

<sup>1</sup>La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : [www.commoncriteriaportal.org](http://www.commoncriteriaportal.org).

## Annexe 1. Niveau d'évaluation du produit

Classe	Famille	Composants par niveau d'assurance							Niveau d'assurance retenu pour le produit	
		EAL 1	EAL 2	EAL 3	EAL 4	EAL 5	EAL 6	EAL 7	EAL 4+	Intitulé du composant
ADV Développement	ADV_ARC		1	1	1	1	1	1	1	Security architecture description
	ADV_FSP	1	2	3	4	5	5	6	4	Complete functional specification
	ADV_IMP				1	1	2	2	1	Implementation representation of the TSF
	ADV_INT					2	3	3		
	ADV_SPM						1	1		
	ADV_TDS		1	2	3	4	5	6	3	Basic modular design
AGD Guides d'utilisation	AGD_OPE	1	1	1	1	1	1	1	1	Operational user guidance
	AGD_PRE	1	1	1	1	1	1	1	1	Preparative procedures
ALC Support au cycle de vie	ALC_CMC	1	2	3	4	4	5	5	4	Production support, acceptance procedures and automation
	ALC_CMS	1	2	3	4	5	5	5	4	Problem tracking CM coverage
	ALC_DEL		1	1	1	1	1	1	1	Delivery procedures
	ALC_DVS			1	1	1	2	2	2	Sufficiency of security measures
	ALC_FLR								1	Basic Flaw Remediation
	ALC_LCD			1	1	1	1	2	1	Developer defined life-cycle model
	ALC_TAT				1	2	3	3	1	Well-defined development tools
ASE Evaluation de la cible de sécurité	ASE_CCL	1	1	1	1	1	1	1	1	Conformance claims
	ASE_ECD	1	1	1	1	1	1	1	1	Extended components definition
	ASE_INT	1	1	1	1	1	1	1	1	ST introduction
	ASE_OBJ	1	2	2	2	2	2	2	2	Security objectives
	ASE_REQ	1	2	2	2	2	2	2	2	Derived security requirements
	ASE_SPD		1	1	1	1	1	1	1	Security problem definition
	ASE_TSS	1	1	1	1	1	1	1	1	TOE summary specification
ATE Tests	ATE_COV		1	2	2	2	3	3	2	Analysis of coverage
	ATE_DPT			1	1	3	3	4	1	Testing: basic design
	ATE_FUN		1	1	1	1	2	2	1	Functional testing
	ATE_IND	1	2	2	2	2	2	3	2	Independent testing: sample
AVA Estimation des vulnérabilités	AVA_VAN	1	2	2	3	4	5	5	4	Moderate vulnerability analysis

## Annexe 2. Références documentaires du produit évalué

[ST]	<p>Cible de sécurité de référence pour l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- NPCT7xx TPM2.0 rev 1.38 Security Target, version 2.0.5, juin 2020, Nuvoton</li></ul> <p>Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- NPCT7xx TPM2.0 rev 1.38 Security Target, public version 2.0.6, juillet 2020, Nuvoton</li></ul>
[RTE]	Evaluation technical report, BARAK2 Project, BARAK2_ETR_v1.0, 19 juin 2020, Serma Safety & Security.
[CONF]	CM scope, NPCT7xx_TPM2.0_rev1.38_IC_ALC_CMS.1.v1.0.3, 12 mai 2020, Nuvoton
[GUIDES]	<ul style="list-style-type: none"><li>- NPCT75x TPM2.0 Programmer's Guide, révision 1.4, mai 2020, Nuvoton ;</li><li>- NPCT75x Trusted Platform Module Family 2.0, révision 1.11, décembre 2019, Nuvoton ;</li><li>- NPCT75x User Product Information, révision 2.7, Mai 2020, Nuvoton ;</li><li>- NPCT75xxAB, NPCT75xAD TPM2.0 Guidance document, Common Criteria AGD Component, révision 1.3, 26 mai 2020, Nuvoton.</li></ul>
[PP-TPM]	Protection Profile PC Client Specific TPM, TPM Library specification Family 2.0, Level 0 revision 1.38, 13 juin 2018, version 1.1, certifié le 10 août 2018 sous la référence ANSSI-CC-PP-2018/03.
[ANSSI-CC-2018/61]	Rapport de certification ANSSI-CC-2018/61, NPCT7xx TPM2.0 rev1.38, hardware version LAG019, firmware version 7.2.1.0, 18 janvier 2019

## Annexe 3. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.	
[CER/P/01]	Procédure ANSSI-CC-CER-P-01 Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, les sites ou les profils de protection, ANSSI.
[CC]	Common Criteria for Information Technology Security Evaluation : Part 1: Introduction and general model, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-001; Part 2: Security functional components, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-002; Part 3: Security assurance components, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-003.
[CEM]	Common Methodology for Information Technology Security Evaluation : Evaluation Methodology, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-004.
[JIWG IC] *	Mandatory Technical Document - The Application of CC to Integrated Circuits, version 3.0, février 2009.
[JIWG AP] *	Mandatory Technical Document - Application of attack potential to smartcards, version 3.0, avril 2019.
[CC RA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security, 2 juillet 2014.
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[REF]	Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, version 2.03 du 21 février 2014 annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B1), voir <a href="http://www.ssi.gouv.fr">www.ssi.gouv.fr</a> .

\*Document du SOG-IS ; dans le cadre de l'accord de reconnaissance du CCRA, le document support du CCRA équivalent s'applique.